



FO  
SIS



# SAPEURS ET CAPORAUX

sapeurs-pompiers professionnels

édition 2024

## RECRUTEMENT SANS CONCOURS

S.P.V justifiant de 3 ans au moins d'activité en cette qualité, ou de J.S.P, ou de militaire de la B.S.P.P, du B.M.P.M ou des U.I.I.S.C et ayant validé la totalité des U.V de la formation initiale.

Au titre d'une année civile, les recrutements de sapeurs ne peuvent intervenir qu'à raison d'un pour 2 recrutements de caporaux figurant sur liste d'aptitude.

Sapeurs stagiaires, pour une durée d'un an, ils reçoivent une formation d'intégration et de professionnalisation.

La période de stage peut être prolongée d'un an maximum.

Echelons	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut	Prime de feu
1	367	366	1 an	1 801,74 €	450,43 €
2	368	367	1 an	1 806,66 €	451,67 €
3	370	368	1 an	1 811,58 €	452,90 €
4	371	369	1 an	1 816,51 €	454,13 €
5	374	370	1 an	1 821,43 €	455,36 €
6	378	371	1 an	1 826,35 €	456,59 €
7	381	372	3 ans	1 831,28 €	457,82 €
8	387	373	3 ans	1 836,20 €	459,05 €
9	401	376	3 ans	1 850,97 €	462,74 €
10	419	377	4 ans	1 855,89 €	463,97 €
11	432	387		1 905,12 €	476,28 €

Responsabilités particulières	Taux
<b>Equipier</b>	<b>6</b>
<b>Opérateur de salle opérationnelle</b>	<b>7,5</b>

# JE SUIS SAPEUR, JE PEUX DEVENIR

**EXAMEN PROFESSIONNEL**, 4<sup>ème</sup> échelon + 3 ans dans le grade ou de Fonction publique.

**AU CHOIX**, 1 an dans le 6<sup>ème</sup> échelon + 8 ans dans le grade ou de Fonction publique.

**CAPORAL**

**CONCOURS INTERNE**, 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier et qualif. de chef d'équipe de SPP ou reconvenue équivalente.

**SERGEANT**

**CONCOURS EXTERNE**, être titulaire d'un titre ou diplôme sanctionnant 2 années de formation classé au moins de niveau III (DUT, BTS, Deug ...).

**CONCOURS INTERNE**, 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier et titulaire qualification d'équipier de SPP.

**LIEUT 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE**

**CONCOURS EXTERNE**, être titulaire d'une licence ou diplôme classé au moins de niveau II.

**CAPITAINE**

## L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE CAPORAL

L'épreuve consiste en un entretien individuel avec le jury, d'une durée de 15 minutes dont 5 minutes au plus de présentation.

Cet entretien est destiné à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle à partir d'un dossier établi par le candidat et à permettre au jury d'apprécier sa personnalité, sa motivation ainsi que ses aptitudes à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les emplois tenus par les caporaux.



## RECRUTEMENT SUR LISTE D'APTITUDE APRÈS RÉUSSITE AU CONCOURS EXTERNE

Stagiaires pour une durée d'un an, ils reçoivent une formation d'intégration et de professionnalisation.

La période de stage peut être prolongée d'un an maximum.

Ils ne peuvent occuper les fonctions de chef d'équipe qu'après 2 années de services, sous réserve d'avoir satisfait aux obligations de formations.

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut	Prime de feu
1	368	367	1 an	1 806,66 €	451,67 €
2	371	369	1 an	1 816,51 €	454,13 €
3	376	370	1 an	1 821,43 €	455,36 €
4	387	373	1 an	1 836,20 €	459,05 €
5	396	374	1 an	1 841,12 €	460,28 €
6	404	376	1 an	1 850,97 €	462,74 €
7	416	377	2 ans	1 855,89 €	463,97 €
8	430	385	2 ans	1 895,27 €	473,82 €
9	446	397	3 ans	1 954,34 €	488,59 €
10	461	409	3 ans	2 013,42 €	503,35 €
11	473	417	4 ans	2 052,80 €	513,20 €
12	486	425		2 092,18 €	523,05 €

Responsabilités particulières	Taux
Équipier	6
Opérateur de salle opérationnelle	7,5
Chef d'équipe	8,5
Chef d'équipe expert	10
Chef opérateur de salle opérationnelle	10

# JE SUIS CAPORAL, JE PEUX DEVENIR

**AU CHOIX**, ayant atteint le 6<sup>ème</sup> échelon + 5 ans dans le grade ou de Fonction publique.

**CAPORAL-CHEF**

**CONCOURS INTERNE**, 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier et qualif. de chef d'équipe de SPP ou reconnue équivalente.

**SERGEANT**

**EXAMEN PROFESSIONNEL**, au 1<sup>er</sup> janvier : 6 ans de caporal et/ou caporal-chef + U.V chef d'équipe.

*Les nominations opérées au 2 représentent 70 % au plus, du total de celles opérées au titre du 1 et 2.*

**CONCOURS EXTERNE**, être titulaire d'un titre ou diplôme sanctionnant 2 années de formation classé au moins de niveau III (DUT, BTS, Deug ...).

**LIEUT 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE**

**CONCOURS INTERNE**, 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier et titulaire qualification d'équipier de SPP.

**CONCOURS EXTERNE**, être titulaire d'une licence ou diplôme classé au moins de niveau II.

**CAPITAINE**



## LES PROMUS AU GRADE DE CAPORAL-CHEF QUI N'AURAIENT PAS SATISFAIT À LA FORMATION DE CHEF D'ÉQUIPE REÇOIVENT CETTE FORMATION.

Ils ne peuvent exercer les fonctions opérationnelles de chef d'équipe qu'après avoir satisfait à cette obligation de formation.

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut	Prime de feu
1	388	373	1 an	1 836,20 €	459,05 €
2	397	375	1 an	1 846,04 €	461,51 €
3	412	376	2 ans	1 850,97 €	462,74 €
4	430	385	2 ans	1 895,27 €	473,82 €
5	448	398	2 ans	1 959,27 €	489,82 €
6	460	408	2 ans	2 008,50 €	502,12 €
7	478	420	3 ans	2 067,57 €	516,89 €
8	499	435	3 ans	2 141,41 €	535,35 €
9	525	455	3 ans	2 239,87 €	559,97 €
10	558	478		2 353,09 €	588,27 €

Responsabilités particulières	Taux
-	6
<b>Chef d'équipe</b>	<b>8,5</b>
<b>Chef d'équipe expert</b>	<b>10</b>
<b>Chef opérateur de salle opérationnelle</b>	<b>10</b>

# JE SUIS CAPORAL - CHEF, JE PEUX DEVENIR

**1. CONCOURS INTERNE**, 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier et qualif. de chef d'équipe de SPP ou reconnue équivalente.

**2. EXAMEN PROFESSIONNEL**, au 1<sup>er</sup> janvier : 6 ans de caporal et/ou caporal-chef + U.V chef d'équipe.  
*Les nominations opérées au 2 représentent 70 % au plus, du total de celles opérées au titre du 1 et 2.*

SERGEANT

**CONCOURS EXTERNE**, être titulaire d'un titre ou diplôme sanctionnant 2 années de formation classé au moins de niveau III (DUT, BTS, Deug ...).

**CONCOURS INTERNE**, 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier et titulaire qualification d'équipier de SPP.

LIEUT 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE

**CONCOURS EXTERNE**, être titulaire d'une licence ou diplôme classé au moins de niveau II.

CAPITAINE

## L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE SERGENT

### CONCOURS INTERNE

**Épreuves d'admissibilité :**

- 1° - Rédaction d'un compte-rendu d'une situation opérationnelle (2 h / coef 2)
- 2° - QCM niveau chef d'équipe (1 h / coef 2)

**Épreuve d'admission :** un entretien individuel avec le jury (20 min dont 5, au plus, de présentation / coef 5)

### EXAMEN PROFESSIONNEL

L'épreuve consiste en un entretien individuel avec le jury, d'une durée de 20 minutes dont 5, au plus, de présentation.



# FO SIS REVENDIQUE

- La reconnaissance de notre profession comme métier à risque avec une revalorisation de l'indemnité de feu au taux de 28 % minimum.
- Annuellement, l'organisation des concours externes de caporal de SPP, d'un examen professionnel de caporal de SPP, d'un concours interne et d'un examen professionnel de sergent de SPP.
- La suppression des quotas internes de sous-officiers au sein des SIS qui réduisent les possibilités de nominations.
- La dénonciation des gardes postées des SPV faites en lieu et place de postes de SPP.
- Qu'à formation égale, les SPP occupent en priorité les postes opérationnels à responsabilité.
- Le maintien des effectifs de garde et des potentiels opérationnels journaliers assurant la sécurité des citoyens et des intervenants.
- Le maintien des armements réglementaires dans les engins opérationnels et le respect des effectifs minimums.
- L'intégration de toutes les primes dans le calcul des droits à pension.
- Une réelle évolution de carrière pour tous les personnels reclassés suite à une inaptitude, quelle qu'en soit la raison.
- Une revalorisation de la valeur du point d'indice permettant ainsi de compenser la perte de pouvoir d'achat subie depuis des années.

cachet du syndicat



UNION NATIONALE FORCE OUVRIÈRE  
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS  
[unfosis@gmail.com](mailto:unfosis@gmail.com) - [www.fosis.org](http://www.fosis.org)

